



**Enjeux énergétiques : faire du Québec
une référence mondiale**

**Mémoire présenté dans le cadre
de la Commission sur les enjeux
énergétiques du Québec**

Par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Octobre 2013



La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) représente près de 200 000 membres, dont 130 000 environ font partie du personnel de l'éducation.

La CSQ compte 11 fédérations qui regroupent quelque 240 syndicats affiliés en fonction des secteurs d'activité de leurs membres ; s'ajoute également l'AREQ (CSQ), l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec.

Les membres de la CSQ occupent plus de 350 titres d'emploi. Ils sont présents à tous les ordres d'enseignement (personnel enseignant, professionnel et de soutien), de même que dans les domaines de la garde éducative, de la santé et des services sociaux (personnel infirmier, professionnel et de soutien, éducatrices et éducateurs), du loisir, de la culture, du communautaire, des communications et du municipal.

De plus, la CSQ compte en ses rangs 75 % de femmes et 30 % de jeunes âgés de moins de 35 ans.

Introduction

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) salue la tenue de la consultation sur les enjeux énergétiques et l'intention d'adopter sous peu une nouvelle politique énergétique pour le Québec. La CSQ désire faire part de ses réflexions et de ses recommandations sur les enjeux énergétiques, qui sont cruciaux pour le développement du Québec.

En juin 2012, la CSQ a tenu son plus récent congrès sous le thème *Définir notre avenir*. Ce congrès a été l'occasion d'adopter plusieurs décisions, dont l'ensemble visait à proposer un modèle de société pour le Québec qui correspond aux valeurs de la Centrale et de ses membres. Parmi les décisions adoptées à cette occasion, plusieurs portaient sur l'économie, l'environnement, l'énergie et le rôle de l'État dans ces domaines. Les orientations que nous proposons dans le présent mémoire s'appuient en grande partie sur ces décisions. Le projet porté par la CSQ vise, notamment, à faire du Québec un endroit où l'activité économique est dynamique, tout en s'inscrivant dans une véritable perspective de développement durable. Il nous semble en effet difficile d'affirmer qu'aujourd'hui l'activité humaine, telle qu'elle existe au Québec, est véritablement durable¹. Aussi, si la CSQ considère comme primordial le développement économique du Québec, les multiples impacts négatifs de l'activité humaine sur notre biosphère constituent une préoccupation largement partagée au sein de nos membres.

La préoccupation à l'égard des enjeux environnementaux à la CSQ n'est pas nouvelle. Elle a notamment amené notre organisation à fonder, il y a maintenant plus de 20 ans, le réseau des Établissements verts Brundtland (EVB). Ce réseau, qui regroupe maintenant plus de 1 400 établissements provenant en majorité du milieu scolaire et qui adhèrent aux valeurs EVB-CSQ, est aujourd'hui une grande source de fierté pour la Centrale des syndicats du Québec. Le statut EVB-CSQ vise à mettre en valeur et à reconnaître socialement tous les gestes posés favorisant la conservation des ressources, la saine alimentation, la protection de l'environnement, la préservation de la santé, la consommation responsable, le commerce équitable, la paix, la coopération, les droits de la personne, la solidarité, etc.

L'engagement de la CSQ pour un développement durable s'inscrit donc dans une tendance historique qui se poursuit aujourd'hui avec ce mémoire portant sur les enjeux énergétiques. Celui-ci se divise en trois courtes sections qui traiteront tour à tour des grands objectifs de la politique énergétique, de l'efficacité énergétique et du secteur des transports.

¹ FRANCOEUR, Louis-Gilles (2012). « Du développement durable peu viable », *Le Devoir* (4 mai) et PNUE (2012). *Vers une économie verte : Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté – Synthèse à l'intention des décideurs*, www.unep.org/greeneconomy.

1. Les grands objectifs de la politique énergétique

La consultation sur les enjeux énergétiques du gouvernement du Québec arrive à un moment bien choisi. Il y a quelques jours, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) rendait public son très attendu cinquième rapport. La conclusion des experts est sans équivoque : « Limiter les changements climatiques requerra une réduction substantielle et soutenue des émissions de gaz à effet de serre². » Le problème du climat étant intrinsèquement lié à la production et à l'utilisation de l'énergie, aucune discussion portant sur celle-ci ne saurait être possible sans prendre en considération la question du réchauffement de la planète. Par contre, il est aussi incontestable que les enjeux de l'énergie dépassent le seul aspect climatique, voire environnemental.

Doté par la nature de ressources énergétiques renouvelables exceptionnelles, le Québec compte incontestablement sur l'énergie comme moteur de développement économique depuis plus d'un siècle. À l'heure actuelle, puisque des surplus énergétiques sont prévus pour au moins plusieurs années, il convient de réfléchir aux façons d'utiliser cette énergie. À cet égard, nous désirons réaffirmer le rôle crucial que l'État québécois doit jouer dans l'établissement de grandes orientations quant à la production et à l'utilisation de l'énergie.

De l'avis de la CSQ, les surplus énergétiques actuels du Québec doivent être mis à profit afin d'amorcer la transition vers l'électrification des transports et, au premier chef, des transports collectifs. Plusieurs raisons militent en faveur de cette utilisation des surplus d'électricité : la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'amélioration de la balance commerciale du Québec, le développement et la consolidation d'un secteur industriel et d'une expertise québécoise ainsi que les faibles prix sur les marchés d'exportation. Cette orientation devrait être accompagnée d'un soutien actif du gouvernement du Québec à la recherche et au développement dans les domaines des énergies renouvelables, des transports collectifs, des véhicules électriques et des technologies propres. La politique énergétique québécoise irait ainsi de pair avec une nouvelle politique industrielle.

Par ailleurs, à la lecture du document de consultation de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec intitulé *De la réduction des gaz à effet de serre à l'indépendance énergétique du Québec* (ci-après le document de consultation), nous avons été alarmés par le fait qu'avec une consommation d'énergie de cinq tonnes équivalent pétrole (tep) par habitant, la population québécoise « compte parmi les plus grands consommateurs d'énergie au monde³ ». À notre avis, dans le contexte d'une grave crise environnementale causée par la civilisation humaine et

² GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT (2013). *Summary for Policymakers*, p. 14 (traduction libre).

³ COMMISSION SUR LES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES DU QUÉBEC (2013). *De la réduction des gaz à effet de serre à l'indépendance énergétique du Québec*, p. 3.

notamment par son utilisation de l'énergie, le Québec peut et doit faire mieux. Aussi, si nous cautionnons sans réserve les quatre premiers objectifs de la future politique énergétique tels qu'énoncés dans le document de consultation⁴, nous sommes d'avis que le premier objectif portant sur la diminution des émissions de gaz à effet de serre devrait être élargi afin d'inclure l'objectif plus large de réduire notre consommation globale d'énergie par habitant.

Dans une perspective de véritable développement durable, la CSQ croit que l'un des objectifs que doit se donner la société québécoise au cours des prochaines années et décennies est le suivant : maintenir et améliorer la qualité de vie de l'ensemble des Québécoises et Québécois, notamment par le biais d'une économie dynamique qui crée suffisamment d'emplois de qualité pour toutes et tous, tout en réduisant leur empreinte écologique sur la biosphère. En matière énergétique, cela signifie non seulement une réduction des émissions de GES, mais également une réduction de la consommation totale d'énergie par habitant. L'analyse du Programme des Nations Unies pour l'environnement, présentée dans son rapport de 2011 sur l'économie verte, nous semble tout à fait juste :

Certains [pays] ont atteint des niveaux élevés de développement humain, mais souvent aux dépens de leur base de ressources naturelles et de la qualité de leur environnement et au prix d'un niveau élevé d'émissions de gaz à effet de serre. Leur défi est de réduire l'empreinte écologique par habitant en maintenant la qualité de vie. [Nous soulignons]

Un tel objectif, dépassant la seule question des émissions de GES, nous apparaît nécessaire. Une partie importante de l'énergie québécoise étant renouvelable, et donc moins dommageable pour l'environnement, il est tentant de limiter nos préoccupations et nos efforts à la seule réduction des émissions de GES. Pourtant, nous devons reconnaître que toute production et toute consommation d'énergie ont des impacts sociaux et environnementaux qu'il convient de limiter au minimum. Les récents débats entourant les nouveaux projets hydroélectriques (par exemple, la Romaine et l'aménagement hydroélectrique Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert) ont mis en évidence les impacts de tout nouveau projet énergétique.

La CSQ est d'avis que le Québec a tous les atouts pour relever le grand défi que nous proposons. Pour ce faire, la sobriété et l'efficacité énergétique devront devenir une préoccupation constante pour la société québécoise.

⁴ COMMISSION SUR LES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES DU QUÉBEC (2013). *De la réduction des gaz à effet de serre à l'indépendance énergétique du Québec*, p. 53.

La CSQ recommande :

1. Que le gouvernement du Québec mette à profit les surplus actuels d'énergies renouvelables au Québec pour accélérer l'électrification des transports collectifs dans le but de réduire la dépendance au pétrole ;
2. Que le gouvernement du Québec soutienne activement la recherche et le développement dans les domaines des énergies renouvelables, des transports collectifs, des véhicules électriques et des technologies propres ;
3. Que le premier objectif de la future politique énergétique du Québec vise, en plus de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réduction de la quantité totale d'énergie consommée par habitant et, de façon plus particulière, la consommation de pétrole au Québec ;
4. Que le gouvernement du Québec accentue ses efforts et les initiatives visant la réduction de 25 % des émissions de gaz à effet de serre du Québec d'ici 2020, par rapport au niveau de 1990.

2. L'efficacité énergétique

Pour certains pays, le défi énergétique consiste surtout à réaliser une transition vers les énergies renouvelables. Pour le Québec, qui les utilise déjà en grande partie, le défi est différent ; en fait, il est double. D'abord, comme nous utilisons déjà en grande partie des énergies renouvelables, nous devons surtout nous atteler à accroître notre efficacité énergétique. Ensuite, s'il y a une transition à faire, elle concerne surtout le secteur des transports. Ce point sera développé davantage dans la prochaine section. Posons d'abord notre regard sur la question de l'efficacité énergétique au Québec.

La lecture de la section sur l'état des lieux du document de consultation nous amène à un triste constat : le résultat des efforts en efficacité énergétique et en réduction de GES des dix ou quinze dernières années semble confirmer l'incapacité systématique à atteindre les cibles que nous nous étions données. Dans certains cas, les résultats sont lamentables. Par exemple, en 2012, nous n'aurions atteint que 15 % de la cible de réduction de la consommation de pétrole prévue dans la stratégie énergétique 2006-2015⁵.

Les multiples bienfaits des efforts d'efficacité énergétique sont connus et sont documentés. L'efficacité énergétique réduit les coûts énergétiques tant pour les

⁵ COMMISSION SUR LES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES DU QUÉBEC (2013). *De la réduction des gaz à effet de serre à l'indépendance énergétique du Québec*, p. 49.

entreprises que pour les ménages, elle crée de nombreux emplois, elle est la source d'énergie la plus propre et elle permet de hausser la compétitivité de nos entreprises. De l'avis de la CSQ, le Québec aurait tout avantage à lancer un grand chantier d'efficacité énergétique et d'économie d'énergie qui pourrait devenir un moteur économique important. Par exemple, dans le contexte actuel où l'industrie de la construction s'essouffle, l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments existants permettrait de maintenir ou de créer des emplois partout au Québec.

La principale difficulté liée aux initiatives d'efficacité énergétique constitue leur financement. Puisque le coût des initiatives est assumé au départ et que les bénéfices surviennent plutôt sur une longue période, la disponibilité d'un financement peu coûteux apparaît comme une condition primordiale à la mise en œuvre de toute stratégie d'efficacité énergétique ambitieuse. À cet égard, la proposition du Réseau des ingénieurs du Québec de créer un Fonds national en efficacité énergétique (FNEE) a, selon nous, un grand potentiel⁶. Le FNEE financerait la réalisation d'initiatives qui seraient remboursées par les entreprises et les ménages à même les économies d'énergie réalisées. Il s'agit d'un modèle qui a fait ses preuves : pensons à la compagnie Cascades. Nous croyons qu'il s'agit là d'une avenue porteuse pour le Québec. Il y aurait lieu de viser d'abord les industries, les commerces et les institutions pour ensuite inclure les initiatives prises par les ménages québécois, par exemple pour améliorer l'efficacité énergétique de leur domicile.

En fait, tous les secteurs d'activités économiques devraient être mis à contribution : les industries, les commerces et les institutions, le secteur résidentiel, et le secteur des transports⁷.

Le secteur industriel constitue un incontournable. Il représente le plus important consommateur d'énergie au Québec. Selon le document de consultation, « les analyses d'efficacité énergétique démontrent l'existence d'un fort potentiel de gains énergétiques à réaliser dans le secteur industriel⁸ ».

Par ailleurs, le document de consultation établit aussi clairement que nous devons porter une attention particulière aux commerces et aux institutions. Les auteures et auteurs du document de consultation concluent ainsi leur analyse de ce secteur :

Ces données démontrent que le secteur commercial et institutionnel comporte un fort potentiel de gains énergétiques. La taille des bâtiments, leur utilisation et leur structure de propriété font toutefois que le coût de l'énergie n'est une

⁶ RÉSEAU DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC (2010). *Proposition concernant la création d'un fonds national en efficacité énergétique* (août).

⁷ Nous traiterons précisément du secteur des transports à la page 11 de ce mémoire.

⁸ COMMISSION SUR LES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES DU QUÉBEC (2013). *De la réduction des gaz à effet de serre à l'indépendance énergétique du Québec*, p. 34.

priorité ni pour le locataire ni pour le propriétaire, ce qui relègue la recherche d'efficacité énergétique à l'arrière-plan, derrière de multiples autres considérations d'affaires⁹.

Pour ce secteur, il faudra donc créer des mesures incitatives à l'efficacité énergétique puisqu'elles semblent inexistantes à l'heure actuelle. Cela apparaît d'autant plus important étant donné la tertiarisation de l'économie québécoise qui a cours depuis plusieurs décennies et qui fait que ce secteur prend de plus en plus d'importance.

En ce qui concerne les industries, les commerces et les institutions (ICI), il y aurait lieu de réfléchir à la mise en place de mesures incitatives tarifaires afin de favoriser la mise en œuvre des initiatives d'efficacité énergétique. Par exemple, nous pourrions envisager de réserver l'octroi du tarif grande puissance (tarif L) aux entreprises se joignant à un programme d'efficacité énergétique.

Finalement, le secteur résidentiel devrait également participer aux efforts d'efficacité énergétique. Alors que les nouvelles maisons sont beaucoup mieux isolées qu'auparavant et que les électroménagers sont plus performants, la consommation d'électricité des ménages n'a pratiquement pas varié depuis plusieurs années. Cela s'explique par une augmentation de la taille moyenne des maisons et une consommation accrue des équipements énergivores (par exemple, les chauffe-piscines et les spas). Pour réduire la consommation d'énergie par habitant, il semble incontournable que les ménages puissent bénéficier de programmes ambitieux d'efficacité énergétique. C'est pourquoi nous proposons qu'ils puissent également accéder au financement rendu disponible par un futur FNEE.

En somme, le Québec peut et doit faire mieux en matière d'efficacité énergétique, et ce sont tous les secteurs d'activités économiques qui doivent mettre la main à la pâte. L'État doit prendre l'initiative en lançant un grand chantier national d'efficacité énergétique. Il s'agit, à notre avis, de l'un des moyens incontournables pour atteindre l'ambitieuse cible de réduction des émissions de GES que le Québec s'est fixé.

La CSQ recommande :

5. Que le gouvernement du Québec lance un grand chantier d'efficacité énergétique qui deviendrait l'un des projets majeurs de la société québécoise pour les prochaines années. À cet effet, le gouvernement du Québec devrait :

⁹ COMMISSION SUR LES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES DU QUÉBEC (2013). *De la réduction des gaz à effet de serre à l'indépendance énergétique du Québec*, p. 31.

- Mettre en place un Fonds national d'efficacité énergétique (FNEE) visant à financer les initiatives d'efficacité énergétique auprès des industries, commerces et institutions (ICI) dans un premier temps, mais aussi des ménages dans un second temps ;
- Mettre l'accent sur les ICI afin de favoriser la transition des énergies fossiles aux énergies renouvelables et de favoriser leur efficacité énergétique.

3. Le secteur des transports

Le secteur des transports sera sans contredit l'un des secteurs-clés de la future politique énergétique du Québec. Une phrase du document de consultation résume éloquemment toute l'importance de ce secteur dans les enjeux énergétiques au Québec :

En 2012, les achats de pétrole pour le secteur des transports qui accapare environ 73 % du pétrole consommé, [sic] ont contribué pour environ 10 milliards de dollars au déficit commercial du Québec, en plus de générer 42 % de toutes les émissions de gaz à effet de serre au Québec¹⁰.

L'ambitieux objectif de réduction des émissions de GES de 25 % d'ici 2020 par rapport au niveau de 1990 ne saura être atteint sans une importante transition vers des modes de transport moins dépendants du pétrole. Le transport individuel et le transport de marchandises devront tous deux améliorer leur bilan.

Avec près de 40 % de la consommation de pétrole du secteur des transports, le transport de marchandises doit être mis à contribution. Si l'électrification apparaît moins propice pour ce sous-secteur, le gouvernement du Québec doit trouver les moyens de favoriser dans l'industrie de la transformation les circuits économiques courts, qui sont moins intensifs en énergie.

Quant au secteur du transport individuel, la réduction de la consommation du pétrole doit passer par deux moyens : l'électrification des véhicules individuels et des camions ainsi que l'utilisation accrue des transports collectifs. À notre avis, les deux moyens doivent être menés de pair, avec toutefois une attention particulière pour les transports collectifs. En effet, si l'utilisation accrue des véhicules électriques peut générer une réduction des émissions de GES, leurs empreintes écologiques demeurent plus importantes que celles des transports collectifs. Aussi, les véhicules électriques ne régleront pas les problèmes de congestion routière criants dans les régions métropolitaines de Montréal et de Québec. Pour ces

¹⁰ COMMISSION SUR LES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES DU QUÉBEC (2013). *De la réduction des gaz à effet de serre à l'indépendance énergétique du Québec*, p. 60.

raisons, nous croyons que l'effort principal doit viser une importante transition vers les transports collectifs.

Nous proposons donc que le gouvernement du Québec soutienne le développement de l'industrie québécoise de la fabrication d'équipements de transport collectif et de la filière des véhicules électriques, qu'il poursuive et qu'il accroisse son soutien à l'achat de véhicules électriques, notamment à l'aide de mesures incitatives fiscales. Le gouvernement du Québec devrait également mettre en place un programme de bonus-malus pour les véhicules, basé sur les niveaux d'émission de GES par kilomètre.

Aussi, pour accroître de façon importante la part modale des transports collectifs au Québec, d'importants investissements seront nécessaires partout pour entretenir et développer les réseaux de transport collectif québécois.

Finalement, toute discussion sur les façons d'accroître la part modale des déplacements effectués en transport collectif ne saurait se faire sans aborder la question de l'urbanisme et du développement urbain. À ce sujet, le document de consultation dit¹¹ :

En effet, la structure des villes et des villages détermine en bonne partie les besoins de déplacement des résidents et les modes de transport nécessaires. Une fois un projet immobilier terminé, les effets sur la demande en transport dureront au moins pendant la durée de vie des habitations et, généralement, bien plus.

Si nous voulons qu'une forte proportion de Québécoises et Québécois les adoptent, les transports collectifs devront être confortables, efficaces et rapides, et cela ne saurait être possible sans une planification urbaine favorisant ces modes de transport. Ce serait pure perte que d'investir dans les transports collectifs sans revoir nos façons de concevoir nos villes et nos villages.

La CSQ recommande :

6. Que le gouvernement du Québec soutienne le développement de l'industrie québécoise de la fabrication d'équipements de transport collectif et la filière des véhicules électriques ;
7. Que le gouvernement du Québec favorise les circuits économiques courts dans l'industrie de la transformation afin de réduire la quantité de pétrole consommé du secteur du transport de marchandises ;

¹¹ COMMISSION SUR LES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES DU QUÉBEC (2013). *De la réduction des gaz à effet de serre à l'indépendance énergétique du Québec*, p. 66.

8. Que le gouvernement du Québec poursuive et accroisse son soutien à l'achat de véhicules électriques, notamment à l'aide de mesures incitatives fiscales, et qu'il mette en place un programme de bonus-malus pour les véhicules automobiles, basé sur les niveaux d'émission de GES par kilomètre ;
9. Que le gouvernement du Québec investisse de façon prioritaire dans le développement et l'entretien des réseaux de transport collectif québécois ;
10. Que le gouvernement du Québec s'assure que la planification et la mise en œuvre du développement urbain et des réseaux de transport se fassent afin que le transport collectif puisse devenir une solution de rechange efficace aux déplacements en automobile.

Conclusion

Plusieurs propositions que nous formulons dans notre mémoire requerront un changement des habitudes et des façons de faire tant de la part des citoyennes et des citoyens que des entreprises. Pour qu'elles consentent à effectuer ces changements nous permettant d'amorcer la transition vers une économie plus verte et un avenir viable, il ne fait aucun doute que la population et les entreprises devront avoir une large compréhension des enjeux et des défis auxquels nous faisons face.

À titre d'organisation syndicale la plus importante en éducation et en petite enfance, la CSQ croit fermement que l'éducation joue un rôle fondamental pour favoriser cette compréhension. C'est d'ailleurs pourquoi la Centrale et son réseau EVB ont produit, dans les années 1990, un cahier pédagogique d'éducation à l'utilisation rationnelle de l'énergie intitulé *Des watts entre les deux oreilles*. Aussi, nous terminons actuellement la production, en collaboration avec l'organisme Maîtres chez nous – 21^e siècle, de plusieurs fiches pédagogiques sur les différents types d'énergie. Tous ces efforts visent à hausser la connaissance et la compréhension des enjeux liés à l'énergie. Notre mémoire s'inscrit également dans cette veine et nous osons maintenant espérer que la consultation ayant cours actuellement permettra de faire du Québec une référence mondiale en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie.



D12498
9 octobre 2013